



RAPPORT N° Cliquez ici pour entrer du texte.

Date	26/02/2020
Soumis par	Chantal Vachon
Objet	HR 2020-05 Embauche – Agent à l’application des lois municipales
# du dossier	Cliquez ici pour entrer du texte.

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Recommander l’embauche d’un agent à l’application des lois municipales pour le service de la protection.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

N/A

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

QU’IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal accepte l’embauche de M. Jacob Chénier, effectif le 3 mars 2020, à titre d’agent à l’application des lois municipales à temps plein; et

QU’IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le salaire de M. Chénier soit établi au niveau 1 de la Classe 2 (Cols Bleus) de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués, tel que recommandé.

BE IT RESOLVED that Municipal Council hereby accepts the hiring of Mr. Jacob Chénier, effective March 3rd, 2020, as a full-time By-law officer and;

BE IT ALSO RESOLVED that Mr. Jacob Chénier’s, salary is established at Level 1, Class 2 (Blue Collar), of the current unionized employee’s salary grid, as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

N/A

5) **DISCUSSION :**

Suite à la publication de l’offre d’emploi à l’interne, 3 candidatures ont été reçues et 2 candidatures ont été retenues. Ces 2 candidats ont été interviewés par le comité de sélection composé du Gestionnaire des services de la protection et de la partenaire d’affaires des ressources humaines. M. Jacob Chénier a su démontrer au comité de sélection qu’il a les compétences nécessaires pour bien remplir le poste d’agent à l’application des lois municipales pour le service de la protection.

M. Chénier a été embauché au poste d'agent à l'application des lois municipales le 15 juillet 2019 pour un contrat temporaire, temps plein. Durant les 7 derniers mois, M. Chénier a suivi la formation nécessaire pour bien accomplir le poste d'agent à l'application des lois municipales.

Le service de la protection, appuyé par le comité de sélection recommande que M. Jacob Chénier soit embauché à titre d'agent à l'application des lois municipales. Un salaire équivalent au niveau 1 de la classe 2 (Cols Bleus) des employés syndiqués, soit 23,11\$/heure lui a été offert, sujet à l'approbation du conseil.

6) **CONSULTATION :**

N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Cette embauche est reliée à un poste déjà existant et qui est présentement vacant. Le montant nécessaire pour combler ce poste est déjà prévu au budget.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

N/A

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

- Affichage du poste
- Description de tâches
- Grille salariale